

2013 - 2018
Réceptionné

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE LA
MICROCENTRALE DU
BUGEON (SIMB - 73)**

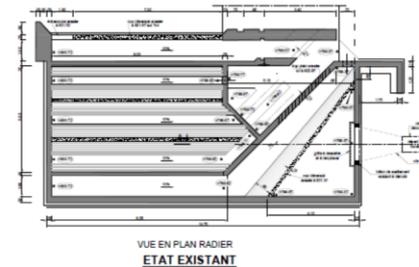
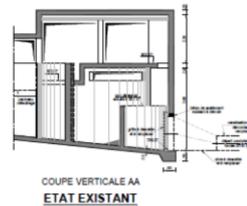
**Remplacement intégral de la conduite forcée et travaux
d'aménagement de la prise d'eau et du raccordement en pied**

- Installation d'une vanne de sécurité au départ de la prise d'eau
- Reprise de l'entonnement et remise aux normes de l'ouvrage
- Remplacement de la conduite forcée sous dimensionnée
- Pose d'une vanne automatique sur la turbine (vanne de pied)



CARACTERISTIQUES :

- Mission de levé topographique sur 3 200 ml
- Linéaire de conduite forcée : 3 200 ml - DN 800 acier - PN64
- Haute de chute 305 mCe - Débit 1.15 m3/s
- Puissance : environ 2 500 Kw



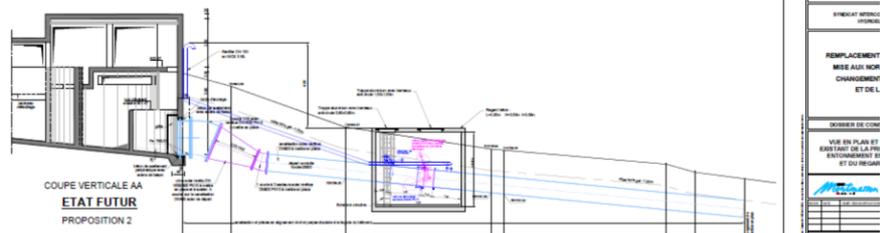
Détail de la mission

- Mission de maîtrise d'œuvre témoin : AVP, PRO, ACT, DET, OPC, AOR

Montant HT de la mission :

Maitrise d'œuvre

77 203.32 €



MONTANT TOTAL des travaux : 3 133 610 € HT

Personne à contacter :

Monsieur Le Président du SIMB
Tél : 04 79 56 22 24

Montmasson Ingénieurs Conseils

PAE les Glaisins - 12A rue du Pré Faucon - CS40435
74940 Ancey-le-Vieux Cedex
Tél : +33 (0)4 50 57 04 45
Fax : +33 (0)4 50 57 24 39
cabinet.montmasson@montmasson.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MICROCENTRALE DU BUGEON

CERTIFICAT DE CAPACITE

Je soussigné, **Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de la microcentrale du Bugeon**, atteste que le **Cabinet MONTMASSON**, Ingénieurs-Conseils 25 Bis Avenue de Novel, CS 20184 – 74005 – ANNECY Cedex, assure la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de :

Remplacement intégral de la conduite forcée et travaux d'aménagement de la prise d'eau et du raccordement en pied

DESCRIPTION DES TRAVAUX :

- ✦ Linéaire de conduite forcée : 3 200 ml – DN800acier – PN64
- ✦ Haute de chute 305mCe – Débit 1.15 m3/s
- ✦ Puissance environ 2 500 kw

Montant des travaux HT : 2 830 000 € HT

DESCRIPTIF DE LA MISSION :

- Mission témoin de Maîtrise d'œuvre complète, conception et réalisation.
- Mission levé topographique sur 3 200 ml.

L'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre en **phase conception** nous a donné entière satisfaction, tant en ce qui concerne sa qualité que le respect des délais, les règlements n'ont fait l'objet d'aucune difficulté.

Établi à SAINT MARTIN SUR LA CHAMBRE, le 16/07/2014

Le Président
Pour valoir ce que de droit

Sylvain BOUCHAGE

